



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Fin de validité du permis de conduire papier bleu dès le 1^{er} novembre 2024

Dès le 1^{er} novembre 2024, le permis de conduire papier bleu ne sera plus valable (ne concerne pas le permis de conduire pour bateaux).

Nous vous invitons donc à effectuer les démarches pour l'échanger sans tarder.

Pour cela, il suffit de nous fournir par envoi postal :

- Le formulaire dûment rempli « Demande d'échange d'un permis de conduire bleu » disponible sur notre site internet www.vs.ch/autos
- Votre permis bleu original
- Une photo passeport couleur

Si vous souhaitez conserver votre permis bleu en souvenir, indiquez-le sur le formulaire pour qu'il vous soit renvoyé.

Paiement par carte

Depuis quelques mois, il est possible de vous acquitter directement du montant des prestations délivrées à notre guichet de Sion par un paiement par carte de débit/crédit. Cette fonctionnalité sera également disponible sur nos sites de St-Maurice et de Viège à partir du début d'année 2024.

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de fin d'année et bonne route pour 2024 !

Portail digital

Soucieux d'améliorer l'accessibilité aux prestations de l'administration pour la population, nous allons mettre en place en 2024 un portail de services en ligne pour tous les détenteurs valaisans.

Avec un identifiant unique, vous pourrez effectuer entre autre les opérations suivantes par internet :

- Modifier vos données (changement d'adresse, n° de téléphone, email,...)
- Déplacer un examen de conduite ou un rendez-vous d'expertise
- Commander une plaque d'immatriculation et consulter le statut de votre commande

D'autres fonctions sont déjà intégrées ou le seront au fil du temps.



Rendez-vous sur notre site
www.vs.ch/autos

Vente de plaques aux enchères

Durant le mois de mars 2024, le numéro **VS 3** pour voiture automobile sera proposé aux enchères.

D'autres numéros intéressants seront disponibles tout au long de l'année sur notre site internet.